

Paris, le 26 août 2020

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

Monsieur le Ministre,

Dès votre arrivée rue de Grenelle, le SE-Unsa vous a alerté sur la situation de la direction d'école et des professeurs des écoles qui occupent cette fonction. Après de multiples interpellations, comme la semaine de la direction d'école que nous avons initiée, tout le monde semble aujourd'hui convaincu que les conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions sont intenable.

Pourtant, rien n'avance concrètement, au risque de voir des personnels s'effondrer et l'école se fragiliser. Un agenda social est programmé pour les mois de septembre et octobre mais, échaudés par des démarches similaires antérieures, nous redoutons que ses conclusions ne soient à la hauteur ni des attentes des directrices et directeurs ni des besoins de l'école.

Aussi, conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa dépose, pour les personnels enseignants, directrices et directeurs d'école, une alerte sociale pour la période du 26 août 2020 au 31 décembre 2020 inclus afin d'exiger :

- une amélioration des conditions d'exercice de leur mission qui nécessite une amélioration du régime actuel de décharges pour tous ;
- une décharge totale de la responsabilité d'une classe attitrée, remplacée par un temps d'enseignement, dans le cadre du projet d'école, pour les directrices et directeurs qui ne sont pas complètement déchargés ;
- dans les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les écoles avec des configurations d'accueil des élèves particulières, des moyens en décharge supplémentaires pour expérimenter des organisations qui reconnaissent les difficultés liées à la direction de ces écoles;
- la mise à disposition d'une aide administrative formée et pérenne ;
- une clarification des champs de compétences qu'ils exercent en propre, sans obligation de recourir à l'aval de l'IEN ;
- une formation régulière et adaptée à leurs besoins ainsi que des réunions entre directrices et directeurs, sur leur temps de travail et en dehors de leur temps de décharge lorsqu'ils ne sont pas déchargés à plein temps ;
- une revalorisation des missions de directrices et directeurs d'école.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa.

.../...

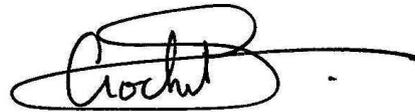
*Dans le cadre de cette négociation, nous souhaitons connaître :*

- *les moyens dédiés pour financer les mesures réglementaires actuelles (en particulier pour les décharges des écoles de 1 à 3 classes) ;*
- *les moyens dédiés envisagés pour financer les mesures qui seraient prises à l'issue de l'agenda social. Ceux-ci accrédièrent ou non la volonté de répondre aux évolutions importantes qui sont attendues.*

*La crise sanitaire a largement démontré que les directrices et directeurs d'école jouent un rôle primordial et assument des responsabilités qui ne sont pas reconnues. Ils ont tenu grâce à leur sens du service public d'éducation, pour les élèves, les enseignants et les parents d'élèves.*

*Les directrices et les directeurs d'école ne pourront pas éternellement absorber une charge de travail démesurée ni assumer ces responsabilités sans avoir les moyens de le faire.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Crochet', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

*Copie à :*

- *M. Vincent SOETEMONT, Directeur général des ressources humaines*
- *Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale*